

**Conseil d'administration
Séance du 11 décembre 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 68 /2023	QUESTIONS BUDGETAIRES Budget Initial 2024 – Budget principal et SAIC (hors Fondation)
-------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation
Vu l'article 33 des Statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Autorisations d'emplois :

1 383,22 ETPT sous plafond Etat ; 1 632,63 ETPT sous plafond global.

Autorisations d'engagement :

- sur le budget principal : 170 429 045,13 €
- sur le budget du SAIC : 1 856 996,00 €

Crédits de paiement :

- sur le budget principal : 180 316 302,13 €
- sur le budget du SAIC : 1 856 996,00 €

Prévisions de recettes :

- sur le budget principal : 162 562 251,32 €
- sur le budget du SAIC : 1 876 820,00 €

Solde budgétaire :

- sur le budget principal : -17 754 050,81 €
- sur le budget du SAIC : 19 824,00 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

Variation de trésorerie :

- sur le budget principal : -17 304 050,81 €
- sur le budget du SAIC : 19 824,00 €

Résultat patrimonial :

- sur le budget principal : -3 562 512 €
- sur le budget du SAIC : 145 554 €

Capacité d'autofinancement :

- sur le budget principal : -962 512 €
- sur le budget du SAIC : 262 554 €

Variation du fonds de roulement :

- sur le budget principal : -12 962 805 €
- sur le budget du SAIC : -27 446 €

A Saint Etienne le 12 décembre 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 4

**Conseil d'administration
Séance du 11 décembre 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 69/2023	QUESTIONS BUDGETAIRES
	Budget Initial 2024 - Fondation universitaire

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'article R719-68 du code de l'éducation
Vu l'article 33 des Statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Autorisations d'engagement :

- sur le budget de la Fondation : 356 840,00 €

Crédits de paiement :

- sur le budget de la Fondation : 356 840,00 €

Prévisions de recettes :

- sur le budget de la Fondation : 356 840,00 €

Solde budgétaire :

- sur le budget de la Fondation : 0 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

Variation de trésorerie :

- sur le budget de la Fondation : 0 €

Résultat patrimonial :

- sur le budget de la Fondation : 0 €

Capacité d'autofinancement :

- sur le budget de la Fondation : 0 €

Variation du fonds de roulement :

- sur le budget de la Fondation : 0 €

A Saint Etienne le 12 décembre 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 28

CONTRE : 0

ABST : 0